



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 13919

Texte de la question

M. Bernard Depierre attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'avenir de la médecine générale. Capable d'offrir un diagnostic général en quelques minutes, les médecins généralistes sont les professionnels sur lesquels repose une majeure partie de notre système de santé. Or le problème majeur de la médecine générale est sans conteste la carence de filière universitaire concrète en cette spécialité du fait qu'il n'y ait aucun maître de conférence titulaire pour organiser le cursus de la moitié des élèves entrant en troisième cycle d'études médicales. La création d'une telle filière permettrait de reconnaître la valeur intrinsèque de cette discipline, d'en légitimer l'enseignement, tout en participant à la revalorisation de la profession. A l'heure où la désaffection touche de nombreux internats de médecine générale, où le problème de la désertification médicale se pose de plus en plus crûment et où l'égalité d'accès aux soins est mise en péril par une vision purement comptable de la santé, il lui demande quelles mesures pourraient être envisagées, de manière à ce que la médecine générale soit enfin reconnue à sa juste valeur.

Texte de la réponse

La mise en place de la filière universitaire de médecine générale est une des conclusions importantes des états généraux de l'organisation de la santé (EGOS). La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative travaille très concrètement, avec le concours du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, au déploiement de cette filière dès la rentrée 2009, la loi votée au parlement à l'unanimité le 29 janvier 2008 ayant permis d'en fixer le cadre légal. En 2008, des postes de chefs de clinique ont été ouverts en médecine générale. Ce mouvement va être amplifié et encadré pour que la discipline universitaire de médecine générale prenne toute la place qui doit être la sienne et renforce ainsi la médecine générale de premier recours comme pierre angulaire du système de santé.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Depierre](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13919

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2007, page 8159

Réponse publiée le : 15 juillet 2008, page 6218